



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

2020-02-12

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 11 février 2020, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Denis Beauchamp Thomas Lavoie
James Gauthier

Madame la conseillère France Nicolas et monsieur le conseiller Luc Beauchamp étaient absents.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire ;**
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3- Suivi des dossiers ;**
 - Autorisation à la Municipalité de Lochaber pour présenter une demande de subvention PSPS auprès de la MRC dans le cadre de la lutte contre le roseau commun sur les chemins municipaux et provinciaux regroupement Notre-Dame-de-Bonsecours, Fassett, Lochaber Ouest, Montebello ;
 - Projet de récupération ;
 - Demande de lettre d'appui projet lutte aux plantes exotiques envahissantes dans le lac Papineau ;
 - Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;**
- 5- Adoption des procès-verbaux des 14 et 27 janvier 2020 ;**
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;**
- 7. Présentation ;**
- 8- FINANCES :**
 - 8.1** Adoption des comptes à payer ;
 - 8.2** Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
- 9- 1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)**
- 10- AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
 - 10.1. LÉGISLATION**
 - 10.2. ADMINISTRATION**
 - 10.2.1.** Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Dery (décision);
 - 10.2.2.** Plan de commandite – Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais (décision);
 - 10.2.3.** Demande d'appui projet <Réfection du parc municipal Ripon> (décision) ;
 - 10.2.4.** Participation 148 en Folie(décision) ;
 - 10.2.5.** Vente pour défaut de paiement de taxes Liste des immeubles (décision) ;
 - 10.2.6.** Vente pour défaut de paiement de taxes nomination du représentant (décision) ;
 - 10.2.7.** Commission scolaire au Cœur des Vallées – CSCV (information) ;



- 10.2.8. Journal Le Bonsecours ;
- 10.2.9. Projet de la Loi #48 visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (décision) ;

10.3. INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

10.4. AQUEDUC

10.5. URBANISME

- 10.5.1. Suivi rétrocession terrain / chemin Lefavre (information) ;
- 10.5.2. Forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite-Nation (décision) ;

10.6. VOIRIE

- 10.6.1. RIRL Chemin Saint-Hyacinthe (information) ;
- 10.6.2. Rédaction d'une offre de service d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif sur la Côte Angèle (décision) ;

10.7. IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.8.1. Statistiques ordures et matières résiduelles (information) ;
- 10.8.2. Tricentris – application de la clause contribution exceptionnelle 2020 ;

11 COMITÉS :

11.1 Bibliothèque ;

- 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;

11.2 Loisirs ;

- 11.2.1 Responsable des loisirs – informations générales ;
- 11.2.2 Définition du rôle du comité loisir ;
- 11.2.3 Frais de participation aux loisirs dans les municipalités voisines ;

11.3 CLP ;

- 11.3.1 Responsable du CLP – informations générales ;

11.4 Comité Famille ;

- 11.4.1 Responsable Comité famille – informations générales ;
- 11.4.2 Formation d'un comité pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur des aînés (décision) ; **REPORTÉ**

12 AFFAIRES NOUVELLES :

- 12.1 Étude de regroupement de certains services municipaux Route 148 (information) ;
- 12.2 Remerciement service du Père Noël ;

13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et débute la rencontre du Conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE



ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté les points suivants :

- Étude de regroupement de certains services municipaux route 148 ;
- Remerciement service du Père Noël.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

3. SUIVI DES DOSSIERS

Une première rencontre avec la Municipalité de Lochaber Canton a eu lieu sur la façon de procéder à l'éradication du Roseau commun et nous sommes dans l'attente à savoir si la MRC de Papineau retiendra la demande de la municipalité.

Des démarches ont été entreprises avec l'agente responsable de la Culture de la MRC pour le projet de la pièce de théâtre dans le cadre du projet de récupération.

La lettre d'appui au projet de lutte aux plantes exotiques envahissantes dans le lac Papineau a été envoyée.

La résolution pour le -Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés a été envoyée à la MRC de Papineau.

4. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 27 JANVIER 2020

2020-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux du 10 et 17 janvier soient adoptés et consignés aux archives de la municipalité tels que présentés.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Monsieur le maire mentionne que la Municipalité continue de travailler son dossier **Plan Stratégique** :

- En explorant les possibilités de mise en commun, (comité de travail mise en commun sur la route 148) ;
- Actualisation des plans en voirie ;
- Plan de sécurité civile dossier Telmatik ;
- Respect du schéma d'aménagement de la MRC au niveau de la sécurité civile et incendie.

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2020-02-24



Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit.

LÉGISLATION	63,24\$
ADMINISTRATION	16 682,56\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	11 408,54\$
VOIRIE	18 376,42\$
URBANISME	436,91\$
AQUEDUC	
VIDANGES ET RECYCLAGE	4 096,40\$
LOISIRS, CULTURE & DON	7 022,37\$
SALAIRES & COTISATIONS	20 830,15\$
QUOTE-PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	78 916,59\$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-02-25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 31 janvier 2020, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9- 1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Monsieur Prévost s'informe sur la différence entre les revenus prévus au budget 2019 comparativement au budget 2020. C'est simplement que les remboursements pour la TECQ budgétés en 2019 étaient en lien avec les immobilisations.

M. Geoffrion demande si les citoyens peuvent assister aux réunions extraordinaires ? Absolument, puisque ces rencontres qui ne sont pas prévues au calendrier régulier et convoquées selon un court délai, il est difficile pour les citoyens d'en être avisés.

Les réunions extraordinaires sont affichées 3 jours selon la réglementation sur le babillard près de l'entrée de l'hôtel de ville, sur le babillard près de l'entrée de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours dans la Municipalité de Montebello ainsi que sur le site Web de la municipalité et sur sa page Facebook.



Les citoyens présents ont été invités à **<aimer>** notre page Facebook afin d'être mis au courant des différentes activités publiées sur celle-ci.

Monsieur Geoffrion apprécie sa lecture des procès-verbaux des rencontres, il trouve que les informations sont claires et qu'elles reflètent les délibérations tenues lors des réunions.

Monsieur le maire remercie monsieur Geoffrion pour ce commentaire constructif.

10.2.1. ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP – MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERY

2020-02-26

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP ;

ATTENDU que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012 ;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer ;

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019 ;

ATTENDU que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale ;

ATTENDU que les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

QUE : Les membres du Conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours acceptent l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale ;



ET QUE : Le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.2. PLAN DE COMMANDITE – DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS

2020-02-27

CONSIDÉRANT les besoins de plus en plus grandissants dans la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de pertes d'emplois des derniers mois;

CONSIDÉRANT la perte de commanditaires majeurs pour le déjeuner des élus;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir l'organisme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que la Municipalité soutienne financièrement l'activité par une participation au montant de 150 \$;

Et que la publication du déjeuner des élus de la MRC de Papineau au profit de Centraide qui aura lieu le 13 mars prochain soit mise sur le site Web et la page Facebook de la municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.3. DEMANDE D'APPUI PROJET « RÉFECTION DU PARC MUNICIPAL DE RIPON »

2020-02-28

CONSIDÉRANT l'importance pour une municipalité d'avoir des infrastructures adéquates et sécuritaires dans son parc municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est admissible à une subvention dans le cadre du programme d'aide financières aux infrastructures récréatives et sportives ;

CONSIDÉRANT que ce projet à une portée régionale ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que les membres du Conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours appuient le projet de la Municipalité Ripon ;

Et que la secrétaire-trésorière et directrice générale envoie une lettre d'appui à la Municipalité de Ripon.



NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.4. PARTICIPATION 148 EN FOLIE

2020-02-29

CONSIDÉRANT la popularité de l'activité et la visibilité qu'un tel événement engendre ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de collaborer avec nos municipalités voisines au succès de cette activité ;

CONSIDÉRANT que l'information soit transmise dans le Bonsecours pour vérifier l'intérêt d'un endroit pour un rassemblement et que monsieur le conseiller Denis Beauchamp sera le responsable de l'organisation ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU

Que les membres autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale à payer la contribution au montant de 300 \$ demandé par le comité de la 148 en Folie ;

Et que le comité de la 148 soit avisé que monsieur le conseiller Denis Beauchamp est nommé représentant de la municipalité à ce comité.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.5. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LISTE DES IMMEUBLES

2020-02-30

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état provisoire des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 11 juin 2020, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



10.2.6. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES NOMINATION DU REPRÉSENTANT (DÉCISION) ;

2020-02-31

Pour autoriser la secrétaire-trésorière ou le maire à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2020-02-30 ;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou le maire à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale ou le maire à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.7. COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR DES VALLÉES -CSCV

La Commission scolaire au cœur des Vallées (CSCV) avait approché toutes les municipalités de la MRC de Papineau afin d'obtenir leur appui dans leur démarche afin d'éviter le démantèlement des commissions scolaires du Québec.

La Loi sur la réforme des commissions scolaires a été adoptée le 7 février 2020. Il n'est donc plus nécessaire de rencontrer la CSCV.

10.2.8. JOURNAL LE BONSECOURS

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils ont jusqu'au 14 février prochain pour faire parvenir les textes pour la prochaine parution du journal le Bonsecours prévue au début de mars.

10.2.9. PROJET DE LA LOI #48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLE

2020-02-32

CONSIDÉRANT que la Loi 48 porte atteinte aux principes régissant la gestion des gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT que la Loi 48 instaurerait un plafonnement de l'évaluation agricole au 90^e percentile à l'échelle du Québec ;



CONSIDÉRANT que ce projet de loi complexifierait le travail des municipalités en nous obligeant à intégrer un plafonnement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité devrait adapter ses systèmes informatiques lié à la création d'un nouvel immeuble forestier ;

CONSIDÉRANT que la Loi 48 entraînerait un problème de prévisibilité budgétaire advenant que le prix des terres à l'hectare se situerait près du seuil du plafonnement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit maintenir une équité entre chaque classe de contribuables ;

CONSIDÉRANT que la Loi 48 favoriserait l'agriculture de plus grande taille au détriment de l'agriculture familiale présente sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un tel congé fiscal pour les terres de taille importante dont la valeur foncière est sujette à la surenchère ou à la spéculation ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Qu'afin d'assurer l'équité fiscale envers ses contribuables, la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours ne peut appuyer le projet de la Loi 48.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

10.4 AQUEDUC

10.5 URBANISME

10.5.1 SUIVI RÉTROCESSION TERRAIN /CHEMIN LEFAIVRE

2020-02-33

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut vendre le terrain portant le numéro 3 363 370 à un propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte de vendre le terrain portant le numéro 3 363 370 à NAM Inc. ;

CONSIDÉRANT que cette vente est faite conditionnellement à ce que la compagnie NAM Inc. s'engage à construire le chemin ;

CONSIDÉRANT que cette vente est faite conditionnellement à ce que la compagnie NAM Inc. s'engage à signer à tous les propriétaires une servitude de passage ;

CONSIDÉRANT que les frais notariés seront partagés à 50% ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à défrayer les coûts d'arpentage du futur chemin Lefaiivre ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU



Que la Municipalité s'engage à vendre le lot 3 363 370 à la compagnie NAM Inc. selon les conditions émises dans la présente résolution.

ET QUE cette résolution abroge toutes les précédentes résolutions.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.5.2 FORUM SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION EN PETITE-NATION

2020-02-34

CONSIDÉRANT la tenue d'un forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite-Nation les 20, 21 et 22 février à la Coopérative de solidarité Place du marché à Ripon ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'agriculture comme un pilier central non seulement de l'économie de la région, mais également comme un facteur de vitalité pour notre communauté ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Municipalité s'assure d'une représentativité à ce forum ;

CONSIDÉRANT que les agriculteurs qui demeurent sur notre territoire sont des personnes riches en connaissance du milieu ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

QUE : La Municipalité autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à défrayer les frais de 40 \$ par participant pour les conseillers et les agriculteurs de la municipalité qui souhaitent participer au forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite-Nation qui se tiendra à Ripon les 20, 21 et 22 février 2020.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.6 VOIRIE

10.6.1 RIRL – CHEMIN SAINT-HYACINTHE

La firme Infra-Conseil travaille présentement le dossier du chemin Saint-Hyacinthe à la suite de la demande de changement du type d'enrobage bitumineux demandée par le conseil lors de la rencontre du 27 janvier dernier.

Madame Nathalie Sigouin nous assure que son équipe recherche les expertises nécessaires à communiquer aux instances concernées afin de justifier la demande de changement faite par la municipalité.

Dès que les autorisations auront été obtenues et que les plans et devis auront été modifiés, la demande sera aussitôt déposée au Ministère des Transports du Québec.



10.6.2 RÉDACTION D'UNE OFFRE DE SERVICE D'UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF SUR LA CÔTE ANGÈLE

2020-02-35

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des plans et devis de la Côte Angèle l'ingénieur a besoin de connaître la qualité du sol sur une longueur de 40 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est important de spécifier correctement les informations nécessaires pour l'exécution des travaux et l'élaboration du document ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à mandater la firme Infra-Conseil pour la conception de l'appel d'offres ;

Et que la secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le maire sont autorisés à signer tous documents nécessaires à sa réalisation ;

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10.8.1 STATISTIQUES ORDURES ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le rapport trimestriel des matières résiduelles ainsi que des ordures ménagères est déposé au Conseil.

	TONNAGE	TONNAGE
ANNÉES	MATIÈRES RÉSIDUELLES	ORDURES MÉNAGÈRES
2019	47.73	127.14
2018	48.22	134.13
2017	38.59	122.85

Il y a une augmentation des matières résiduelles, donc on recycle plus. Cependant, les ordures ménagères n'ont pas diminué comparativement à l'année 2017. Difficile de comparer avec l'année 2018, car il y avait eu la tenue du Rockfest à Montebello pour lequel la municipalité avait dû fournir des poubelles et recueillir les ordures.

10.8.2 TRICENTRIS - APPLICATION DE LA CLAUSE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE 2020

2020-02-36

CONSIDÉRANT que Tricentris doit se prévaloir de la clause 1.4.3 de l'entente afin d'assurer la continuité de son service de tri des matières recyclables telles qu'il appert dans l'extrait de résolution numéro 05-12-19;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait prévu à son budget l'éventualité que Tricentris se prévale de cette clause en 2020;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :



Que la Municipalité autorise le paiement de la facture de la contribution annuelle au montant de 604 \$ ainsi que la facture pour la contribution exceptionnelle au montant de 1 589,48 \$ au poste 02-451-00-446.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10 COMITÉS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES

A la suite de la demande de monsieur Martin Deschênes, maire de Montebello à savoir si la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours serait prête à s'affilier avec la bibliothèque de Montebello et à contribuer financièrement pour que de plus longues heures d'ouverture soient offertes aux usagers afin de répondre aux attentes de ceux-ci. Le Conseil mandate madame la conseillère Lucie Lavoie et madame Lorraine Briand, secrétaire-trésorière et directrice générale afin qu'elles rencontrent monsieur le maire et madame Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Montebello pour discuter du dossier et faire rapport au Conseil pour une prise de décision ultérieurement.

11.2 LOISIRS

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.2.2 DÉFINITION DU RÔLE DU COMITÉ LOISIRS

2020-02-37

CONSIDÉRANT que lors des nominations des responsables de comité au mois de décembre 2019 le rôle et les responsabilités du comité loisirs ne correspondaient pas à la définition de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2019-12-295;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que les rôles et responsabilités du comité sont les suivants :

- ▶ Soumettre au Conseil tout projet d'activité (pique-nique, fête de Noël etc) ;
- ▶ Convoquer au besoin, les rencontres du comité à l'hôtel de ville ;
- ▶ Préparer un budget annuel des activités, qui sera transmis au comité responsable en finance avant le 1er novembre pour considération et qui sera remis par la suite au Conseil municipal pour approbation ;
- ▶ Ce comité a un mandat de recommandations.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



11.2.3 FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS DANS LES MUNICIPALITÉS VOISINES

2020-02-38

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités des frais de participation aux loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager les contribuables à participer aux activités des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT que les frais déboursés par les citoyennes et citoyens de notre municipalité pour les loisirs dans les municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Fassett et Saint-André-Avellin leur seront remboursés ;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 250 \$ par personne non transférable sera remboursé par la Municipalité sur présentation de la facture originale ou du reçu par année civile, et ce au plus tard le 15 janvier de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT qu'advenant qu'une passe familiale soit présentée, la répartition sera faite selon le nombre de membres de cette famille ;

CONSIDÉRANT que seules les activités organisées par les municipalités voisines et les organismes sans but lucratif dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous font partie de la présente résolution ;

Club de marche	Abonnement Bibliothèque
Club d'athlétisme	Abonnement Parc de Plaisance
Club de natation	Abonnement à la piscine
Club de soccer	Camp de jour
Club Pop Gym	Camp de jour à SAJO
Club d'âge d'or	-----

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à rembourser les factures ou reçus en lien avec la participation aux activités permises, dans le présent tableau, dans les 15 jours suivant sa réception sous forme de chèque ou de dépôt direct et ce jusqu'à un maximum de 250 \$ par personne non transférable.

Que toute facture reçue après le 15 janvier de l'année suivant l'année civile pour laquelle un remboursement est demandé sera automatiquement refusée.

Et que cette résolution abroge toutes les résolutions précédentes.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.3.1 RESPONSABLE CLP INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur le conseiller Denis Beauchamp informe le Conseil que la prochaine réunion du CLP aura lieu ici à 19h00 le 19 mars. Le plan d'action de la MRC de Papineau sera présenté.

La Coupe Papineau a été remportée par la Municipalité de Montebello cette année.

11.4. COMITÉ FAMILLE



11.4.1 RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.4.2 FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES AINÉS (REPORTÉ)

Après discussion, ce point est reporté. Madame la conseillère Lucie Lavoie et monsieur le conseiller Denis Beauchamp vont s'informer du type d'activités organisées dans nos municipalités voisines afin de s'assurer d'offrir des activités distinctes qui pourraient être offertes,

A la suite de ces réflexions, nous examinerons la pertinence de la formation d'un comité.

Monsieur le conseiller James Gauthier suggère que des rencontres d'informations sur des sujets qui préoccupent les aînés pourraient être organisées. (Diabète, obésité, maintien à domicile).

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 ÉTUDE DE REGROUPEMENT DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ROUTE 148

Une première rencontre a eu lieu le 27 janvier lors de laquelle il a été discuté des différents services qui pourraient être regroupés. Une prochaine rencontre est prévue en mars prochain et on doit leur soumettre les forces et défis de notre municipalité ainsi que la liste des services qui pourraient être partagés.

Monsieur le maire fait un tour de table à savoir quels services pourraient être regroupés. Tous s'entendent que le seul service qui pourrait être regroupé c'est le service d'urbanisme.

Lors du tour de table il est ressorti que la plus grande force de la municipalité est sans contre dit la proximité du service offert aux citoyens et citoyennes. Le plus grand défi est de maintenir cette proximité.

12.2 REMERCIEMENT SERVICE DU PÈRE NOËL

2020-02-39

CONSIDÉRANT que lors de la fête de Noël des enfants pour l'année 2019, monsieur Robert Martin a accepté le rôle de représentant du Père Noël ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire souligner sa participation à cette activité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que la Municipalité mandate la secrétaire-trésorière et directrice générale pour procéder à l'achat d'un panier cadeau semblable à celui offert lors de la fête de reconnaissance des bénévoles en janvier dernier.

Et que monsieur le maire est mandaté pour remettre le cadeau à monsieur Robert Martin.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-40

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 19h57

Adoptée.

Carol Fortier

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand

Lorraine Briand
Directrice générale
et secrétaire-trésorière